

## **Déclaration préalable du SNES-FSU et du SNEP-FSU à la CAPA d'accès à la hors-classe des agrégés du 6 mai 2011**

L'académie de Versailles se trouve cette année dans une situation particulière. Celle-ci n'est pas l'effet du hasard mais des très bons résultats obtenus l'an dernier à la CAPN. 125 de nos collègues au 11<sup>ème</sup> échelon avec 4 ans d'ancienneté ont alors été promus. De ce fait, le vivier des collègues avec la même ancienneté s'est nettement réduit cette année. Mais il faut observer aussi que 106 agrégés avec des anciennetés inférieures à 3 ans dans le 11<sup>ème</sup> échelon et qui bénéficiaient de l'avis exceptionnel, ont été promus.

C'est pourquoi nous avons demandé en GT l'utilisation maximale des avis exceptionnels disponibles et l'examen de tous les dossiers des candidats du 11<sup>ème</sup> échelon susceptibles par le jeu du barème ou par leur ancienneté de figurer dans le tableau transmis au Ministère.

Cet examen a montré les mêmes défauts que les années passées : contradictions entre les avis portés et la notation administrative ou les rapports d'inspection, dégradations d'avis d'une année sur l'autre sans aucune justification, confusion parfois même très consciente et comme assumée entre évaluation administrative de la manière de servir et évaluation pédagogique ; utilisation incomplète des contingents ; distribution des avis aux déséquilibres persistants, et toujours inexpliqués, comme dans le cas de l'accès par concours interne ou par liste d'aptitude traité beaucoup plus favorablement en histoire-géographie, ou encore distribution inopérante des avis sur des L.A récentes ou des échelons autres que le 11<sup>ème</sup>, ce qui réduit d'emblée les quotas et utilisation de ces quotas pour maintenir ensuite un avis qui n'a pas plus de fondement qu'un a priori.

A l'issue des GT, il restait une soixantaine d'avis exceptionnels disponibles. Les situations qui restent à examiner sont réparties en trois groupes. Le premier comprend des collègues du Supérieur. Les discussions en GT à leur sujet sont nécessairement limitées car ils font l'objet d'un classement et d'un seul avis à propos desquels il est impossible d'obtenir des révisions comme pour les autres. Ces collègues ont tous reçu un avis favorable. Le deuxième groupe rassemble des collègues avec des anciennetés très diverses et souvent avec des inspections anciennes. Enfin, il y a un groupe de quatre candidats aux dossiers très contrastés.

En, l'état actuel des choses ces collègues, avec l'avis que leur donne mécaniquement la table de croisement, sont de fait exclus de la hors-classe. L'avis exceptionnel étant une condition indispensable, ils seront écartés de la liste aussi sûrement que ceux qui ont reçu un avis défavorable alors que leurs dossiers sont loin de présenter des insuffisances aussi graves. L'an dernier au moins 15 académies avec parfois des candidats aux anciennetés et aux profils identiques ont utilisé la totalité de leurs avis exceptionnels. Cette situation ne manquera pas de se reproduire cette année et nous vous demandons, Monsieur le Recteur, une utilisation optimale de ces avis pour que les agrégés de Versailles ne soient pas lésés et qu'ils bénéficient aussi de ce qui constitue l'élément essentiel de leur revalorisation.

Pour conclure, nous voudrions à l'issue de la CAPA un document qui fasse le point sur l'état définitif de la liste des proposés, et nous remercions la DPE et M. Tanjon pour les points d'étape effectués au fil des travaux.